

SEANCE DU 04/11/2019

Présents :

Mr GATELIER J-F.	Bourgmestre-Président ;
MM. LAMBERT B., DANVOYE D., VANDROMME A.	Bourgmestres ;
Mr BAYARD E.	Bourgmestre f.f.,
MM DELAUW S., SOBRY O., CORDIER G. , LECUT T., M ^{mes} MATHIEU V., SOTTIAUX C.,	
MM DOMER S., THIRY E. , JACQUEMIN B., JASPART S., CROWET F., DEMEULDRE A.,	
PAQUET E., MONIN J-M., M ^{me} MASSET M L., MM HIGNY A., MEUNIER J.	Conseillers ;
Mr PAROCHE D.,	Chef de zone f.f. ;
Mme CANIVET C.	Secrétaire

SEANCE PUBLIQUE

Messieurs DANVOYE, CORDIER, MEUNIER et THIRY sont excusés.

Monsieur le Président demande l'urgence pour l'inscription d'un point supplémentaire en séance publique; à savoir « Approbation des comptes 2018 par Monsieur le Gouverneur : information ».

A l'unanimité, le Conseil accepte l'urgence.

1. Démission et remplacement d'un conseiller de police – Prestation de serment.

En date du 13/08/2019, Monsieur Michel DUCOEUR a transmis un courrier de démission de ses fonctions de conseiller de police dont le Conseil prend acte ce jour.

En date du 03/12/2018, le Conseil communal de Froidchapelle a élu Monsieur Michel DUCOEUR en qualité de Conseiller effectif pour lequel aucun suppléant n'a été désigné.

En date du 02/09/2019, le Conseil communal de Froidchapelle a élu Monsieur Sylvain JASPART en qualité de Conseiller effectif à la zone de police de la Botte du Hainaut et Monsieur Willy DECUIR suppléant

Monsieur Sylvain JASPART n'est pas concerné par l'incompatibilité légale ; à savoir parent ou allié jusqu'au deuxième degré ou uni par les liens du mariage avec un autre membre du Conseil de police.

A l'unanimité, le Conseil décide de désigner Monsieur Sylvain JASPART en remplacement de Monsieur Michel DUCOEUR.

Monsieur JASPART Sylvain prête le serment suivant : « **Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge** ».

Monsieur le Président lui souhaite la bienvenue.

Il prend part aux décisions de cette séance du Conseil de police.

2. Procès-verbal de la séance du 20/06/19.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2019 est approuvé par 13 oui et 04 abstentions (absents réunion précédente).

3. Cahier spécial des charges téléphonie, réseau et WIFI.

Il est demandé au Conseil de marquer son accord pour le cahier spécial des charges relatif à la téléphonie, réseau et WIFI.

Ce point a été soumis au Conseil de police en date du 20/05/19. Cependant, après analyse des offres reçues (3 réponses sur 9 fournisseurs consultés), il s'avère plus intéressant de relancer le marché en le scindant en 2 lots et en incluant un 3^e lot pour l'installation du WIFI dans les bâtiments. De cette manière, plus de firmes pourront répondre au cahier des charges et les offres devraient d'être plus intéressantes quant au prix et à la solution qui serait proposée car certaines firmes proposent la fourniture d'un réseau VPN et connexions à internet et d'autres la téléphonie et pas souvent les deux ensemble car il s'agit de deux choses complètement différentes.

Ce cahier spécial des charges sera transmis aux firmes arrêtées par le Collège ; à savoir Telenet, Proximus, Destiny, Win, Fuzer, Be IP, Ipsys, Nextel, Orditech, Aegentis et Securitas.

A l'unanimité, le Conseil adopte le cahier spécial des charges relatif à la téléphonie, réseau et WIFI.

4. Cahier spécial des charges panneaux photovoltaïques.

Il est demandé au Conseil de marquer son accord pour le cahier spécial des charges relatif à l'installation de panneaux photovoltaïques au poste de Beaumont.

Ce point a été soumis au Conseil de police en date du 20/05/19. Cependant, d'après les renseignements obtenus, une production supérieure à 10 KVA occasionnerait des démarches administratives très coûteuses difficilement couvertes par la revente de l'électricité produite. Un seul fournisseur sur cinq consultés a répondu mais ne répondant pas au cahier spécial des charges initial. Il a donc été décidé de relancer un nouveau cahier spécial des charges en limitant la production à 10 KVA et se basant sur le principe actuel de compensation c'est-à-dire celui du compteur tournant à l'envers.

Ce cahier spécial des charges sera transmis aux firmes arrêtées par le Collège ; à savoir Le Compagnon du Toit, Eclipse, ETC sa, STA Technique, Ets Briatte et Green Energy 4 seasons.

A l'unanimité, le Conseil adopte le cahier spécial des charges relatif à l'installation de panneaux photovoltaïques au poste de Beaumont.

5. Modification budgétaire numéro 2.

Monsieur PICHRIST explique la modification budgétaire numéro 2 qui se caractérise principalement par l'annulation d'emprunts initialement prévus pour les investissements et le financement par prélèvements sur fonds de réserve.

A l'unanimité, le Conseil approuve la modification budgétaire numéro 2.

6. Déclassement de patrimoine.

Il est proposé au Conseil le déclassement de 3 radars préventifs datant de 2008 et ne fonctionnant plus, le combi VW T5 immatriculé PDT 459 datant de 2007 et indiquant 240.000 Km au compteur (problèmes moteur, culasse dont coût 5.860 €), et le véhicule VW Jetta immatriculé XAK264 datant de 2007 et indiquant 310.000 Km au compteur (problèmes moteur, injecteurs, consommation eau).

A l'unanimité, le Conseil décide le déclassement du matériel ci-dessus et charge le Collège de leur liquidation.

7. Erratum mobilité 19-03 – 1 emploi supplémentaire de Cadre de Base au service Intervention.

Pour rappel, en date du 20/06/19, le Conseil a décidé l'ouverture à la mobilité 19-03 d'un emploi de Cadre de Base au service Intervention avec la Commission de sélection suivante : Chef de Corps f.f. - CP Proximité - INPP Directeur Intervention.

Un membre du personnel Intervention fera mobilité au 01/11/19. Afin de ne pas perdre de temps pour procéder à son remplacement, le Collège a décidé en date du 19/07/19 l'ouverture à l'erratum de la mobilité 19-03 d'un emploi supplémentaire de Cadre de Base au service intervention avec la même Commission de sélection.

Il est demandé au Conseil de ratifier cette décision.

A l'unanimité, le Conseil ratifie la décision du Collège de police en date du 19/07/19 décidant l'ouverture à l'erratum de la mobilité 19-03 d'un emploi supplémentaire de Cadre de Base au service intervention.

8. Erratum mobilité 19-03 – 1 emploi supplémentaire de Cadre de Base au service Proximité.

Pour rappel, en date du 20/05/19, le Conseil a décidé l'ouverture à la mobilité 19-03 d'un emploi de Cadre de Base au service Proximité avec la Commission de sélection suivante : Chef de Corps - CP Proximité - INPP Proximité Nord.

Un membre du personnel Intervention a introduit sa démission des services de police au 21/07/19.

Un service « Armes » sera créé prochainement et sera assuré par un membre d'un service Proximité. Afin de ne pas perdre de temps pour procéder à son remplacement, le Collège a décidé en date du 19/07/19 l'ouverture à l'erratum de la mobilité 19-03 d'un emploi supplémentaire de Cadre de Base au service Proximité avec la même Commission de sélection.

Il est demandé au Conseil de ratifier cette décision.

A l'unanimité, le Conseil ratifie la décision du Collège de police en date du 19/07/19 décidant l'ouverture à l'erratum de la mobilité 19-03 d'un emploi supplémentaire de Cadre de Base au service Proximité.

9. Ouverture à la mobilité 19-04 d'un emploi de Cadre de Base au service Intervention.

Comme expliqué au point 7, deux emplois de Cadre de Base au service Intervention étaient ouverts à la mobilité 19-03 pour lesquels 2 candidatures ont été introduites dont un candidat a retiré sa candidature.

Attendu que les formalités devaient être terminées pour le 13/09/19, le Collège a décidé en date du 06/09/19 l'ouverture à la mobilité 19-04 d'un emploi de Cadre de Base au service

Intervention avec la Commission de sélection suivante : CZ f.f. – CP Proximité – INPP
Directeur Intervention. Il ne s'agit pas d'un emploi pour lequel une priorité est accordée aux
« anciens bruxellois ». Une réserve de recrutement est prévue pour une fonctionnalité
équivalente jusqu'au second cycle de mobilité qui suivra.
Il est demandé au Conseil de ratifier cette décision.

A l'unanimité, le Conseil ratifie la décision du Collège de police en date du 06/09/19
décidant l'ouverture à la mobilité 19-04 d'un emploi de Cadre de Base au service
Intervention.

10. Ouverture à la mobilité 19-04 d'un emploi CALog de niveau C au grade d'Assistant administratif.

Pour rappel, en date du 08/04/19, le Conseil a décidé d'ouvrir un emploi en urgence de
niveau C au grade d'Assistant à temps plein pour une durée d'un an.

En date du 22/08/19, un candidat a été désigné.

Attendu que lors d'un recrutement en urgence, la zone doit ouvrir l'emploi à la mobilité qui
suit la désignation du candidat et que les formalités devaient être terminées pour le
13/09/19, le Collège a décidé en date du 22/08/19 l'ouverture à la mobilité 19-04 d'un
emploi de niveau C au grade d'Assistant administratif avec la Commission de sélection
suivante : CZ f.f. – CP Proximité – DPL a.i..

Il est demandé au Conseil de ratifier cette décision.

A l'unanimité, le Conseil ratifie la décision du Collège de police en date du 22/08/19
décidant l'ouverture à la mobilité 19-04 d'un emploi de niveau C au grade d'Assistant
administratif.

11. Ouverture de deux emplois de niveau C à mi-temps en externe dans le cadre de la convention de sécurité routière.

Lors du recrutement en urgence du niveau C pour une durée d'un an, le candidat désigné
travaillait au sein de la zone dans le cadre de la sécurité routière.

Un poste étant toujours vacant au poste de Beaumont, le Collège a décidé en date du
20/09/19 l'ouverture de deux emplois de niveau C à mi-temps en externe dans le cadre de la
convention de sécurité routière avec la Commission de sélection suivante : CZ f.f. – INPP
Proximité Nord – DPL a.i..

Il est demandé au Conseil de ratifier cette décision.

A l'unanimité, le Conseil ratifie la décision du Collège de police en date du 20/09/19
décidant l'ouverture de deux emplois de niveau C à mi-temps en externe dans le cadre de la
convention de sécurité routière.

12. Modification du cadre opérationnel.

Une CP est actuellement en détachement au sein de la ZP Mons-Quévy et pourra postuler à
la mobilité 20-01 pour un départ définitif au 01/05/2020.

Afin de procéder à son remplacement au plus vite, il est proposé au Conseil de modifier le
cadre opérationnel en ajoutant un emploi de Commissaire.

Ce point a été soumis en concertation syndicale.

A l'unanimité, le Conseil décide de modifier le cadre opérationnel comme suit :
1 CDP– 4 CP – 14 INPP – 52 INP – 6 AGP.

13. Ouverture à la mobilité 19-05 d'un emploi de Cadre Officier.

Faisant suite au point précédent, l'emploi étant disponible au cadre et les formalités devant être terminées pour le 22/11/19, il est proposé au Conseil l'ouverture à la mobilité 19-05 d'un emploi de Commissaire.

Ce point a été soumis en concertation syndicale.

A l'unanimité, le Conseil décide l'ouverture à la mobilité 19-05 d'un emploi de Cadre Officier avec la Commission de sélection suivante :

- Président : Chef de Corps faisant fonction
- Assesseurs : Chef de Corps ZP Germinalt
Chef de Corps ZP Châtelet
- Secrétaire : désigné par le Chef de Corps

Il ne s'agit pas d'un emploi pour lequel une priorité est accordée aux « anciens bruxellois ». Aucune réserve de recrutement ne sera prévue pour une fonctionnalité équivalente jusqu'au second cycle de mobilité qui suivra.

14. Ouverture à la mobilité 19-05 de trois emplois de Cadre de Base au service Intervention.

Trois membres du service Intervention ont été désignés au sein de la zone dans les services Proximité et PJJ.

Afin de procéder à leur remplacement et les formalités devant être terminées pour le 22/11/19, il est proposé au Conseil d'ouvrir à la mobilité 19-05 trois emplois de Cadre de Base au service Intervention.

Ce point a été soumis en concertation syndicale.

A l'unanimité, le Conseil décide l'ouverture à la mobilité 19-05 de trois emplois de Cadre de Base au service Intervention avec la Commission de sélection suivante :

- * Président : Chef de Corps faisant fonction
- * Assesseurs : CP Bureau Judiciaire
INPP Directeur Intervention
- * Suppléants : CP Proximité
INPP Intervention Sud
- * Secrétaire : désigné par le Chef de Corps

Il ne s'agit pas d'un emploi pour lequel une priorité est accordée aux « anciens bruxellois ». Une réserve de recrutement sera prévue pour une fonctionnalité équivalente jusqu'au second cycle de mobilité qui suivra.

15. Ouverture à la mobilité 19-03 d'un emploi CALog de niveau A classe 2 Directeur du Personnel et de la Logistique.

En date du 20/05/19, le Conseil avait décidé l'ouverture à la mobilité 19-03 d'un emploi CALog de niveau A classe 2 Directeur du Personnel et de la Logistique.

Une seule candidature a été introduite et le candidat a été reconnu inapte.

Il est donc proposé au Conseil de rouvrir cet emploi à la mobilité 19-05.
Ce point a été soumis en concertation syndicale.

A l'unanimité, le Conseil décide l'ouverture à la mobilité 19-05 d'un emploi CALog de niveau A classe 2 Directeur du Personnel et de la Logistique avec la Commission de sélection suivante :

- * Président : Chef de Corps
- * Assesseurs : CP Bureau Judiciaire
DPL ZP Binche-Anderlues

- * Suppléants : CP Directeur Intervention (Président)
CP Proximité (Assesseur)
DPL ZP Germinalt (Assesseur)
- * Secrétaire : désigné par le Chef de Corps

En cas d'échec à la mobilité, il sera recouru au recrutement externe.

16. Point à la demande d'un conseiller de police.

- a. Monsieur le Président informe le Conseil que le protocole relatif à la disparition des seniors a été signé en date du 25/06/2018.
Monsieur DELAUW demande qui réalise le recensement des personnes concernées et réalise les fiches au domicile de celles-ci afin de concrétiser le protocole.
Les représentants de chaque CPAS étaient présents lors de la signature et sont en charge de ce recensement.
Monsieur DELAUW demande à chaque Bourgmestre de relancer les CPAS quant à la réalisation de cette tâche.

- b. Monsieur DELAUW fait part de son étonnement quant au fait que les conseillers prennent connaissance via la presse des décisions et nouvelles concernant un dossier délicat.
Il demande qui est chargé de la communication avec la presse au sein de la zone.
Monsieur le Président précise qu'en date du 15/03/19, le Collège a désigné le CP PAROCHE « personne de contact presse ». Cependant, les Bourgmestres souhaitent que ce soit eux qui informent la presse de la programmation d'une grosse opération sur leur commune.
Il souligne qu'il est également étonné de tout ce qui paraît dans la presse, de plus que ces articles ne relatent pas la réalité.

- c. Monsieur DELAUW souhaite avoir une explication quant à la vente du véhicule Skoda Octavia RS.
Pour rappel, en date du 08/04/19, le Conseil a décidé le déclassement de ce véhicule (coût 23.650 € + TMC 5.000 €).
Le Collège a attribué l'achat de ce véhicule mais a été surpris quant à la puissance de ce dernier ainsi que du coût de la TMC car le rapport qui a été soumis au Collège pour cet achat était incomplet.
Il avait donc été fait part au Conseil que ce véhicule n'était pas adapté à nos services car

trop puissant, nécessite une formation conduite, achat kit hiver 1.500 €, stripping et équipement police 7.900 €.

Ce véhicule a été mis en vente sur le site Facebook, le site de la ZP ainsi que divers autres sites au montant de 27.000 €. N'ayant reçu aucune offre, le Collège a revu le prix au montant de 23.000 €.

Pour l'avenir, en ce qui concerne le charroi, seuls les combis seront achetés pour le service intervention, ce qui implique que lorsque les véhicules Zafira seront à déclasser, ils seront remplacés par des combis (marché Fédéral).

Tel qu'annoncé lors du dernier Conseil de police, la volonté du Collège est l'uniformisation des véhicules pour tous les postes de Proximité; à savoir des Dacia DUSTER qui sont achetés via le marché Fédéral présentant le prix le plus intéressant.

16bis. Approbation des comptes 2018 par Monsieur le Gouverneur.

Les comptes 2018 ont été approuvés par Monsieur le Gouverneur en date du 28 octobre 2019.

Monsieur VANDROMME quitte la séance.

PAR LE CONSEIL,

La Secrétaire,

CANIVET C.

Le Bourgmestre,

GATELIER J-F.